

Petite note concernant l'âge pivot

Il faut distinguer

- ***L'âge pivot rebaptisé âge d'équilibre prévu dans le système des retraites par points***, avec une décote pour ceux qui partiront avant. Cet âge-pivot est totalement maintenu dans le projet de loi transmis au Conseil d'Etat et dans le courrier de M. Edouard Philippe aux organisations syndicales. Le projet de loi indique que cet âge-pivot augmentera de façon automatique des 2/3 de l'espérance de vie, et qu'il pourra aussi évoluer pour assurer l'équilibre financier du système par points qui ne doit pas dépasser 14% du PIB. De ce côté-là, il n'y a donc aucun recul du gouvernement et le projet de loi reste inchangé. Il faut noter que cet âge pivot concerne aussi les départs en carrière-longue qui devront être repoussés de 2 ans ou subir la décote de 10 % !
- ***L'âge pivot que M. Macron veut instaurer dans le système actuel*** afin de "revenir à l'équilibre" **avant le passage au système par points**. C'est sur cet âge-pivot que M. Edouard Philippe fait mine de reculer en disant qu'il est ouvert à le remplacer par toutes mesures donnant le même résultat financier à condition que patronat et syndicats soient d'accord et que cela n'augmente pas ce qu'ils appellent "le coût du travail". Autant dire que nous nous orientons vers un accord CFDT-MEDEF pour l'augmentation de la durée de cotisations afin d'empêcher ceux qui ont leurs trimestres de partir à la date prévue. Ou vers un constat d'échec qui permettrait au gouvernement de reprendre la main.

En tout état de cause, ceux qui croient [aujourd'hui](#) que la CFDT s'oppose à l'âge-pivot vont vers une cruelle désillusion quand ils s'apercevront que la CFDT fait mine de s'opposer à un âge pivot dans le système actuel tout en acceptant sans broncher l'âge-pivot dans le système par points.